

Le p'tit Journal

N°58 Juillet 2013

de Saint Mariens

Elections

Si depuis les dernières élections vous avez emménagé à Saint-Mariens, n'oubliez pas de venir vous inscrire sur les listes électorales entre Septembre et le 31 décembre 2013 afin de pouvoir participer aux prochaines élections qui se dérouleront en mars 2014.

- Si vous avez été recensé, vous êtes inscrit automatiquement sinon n'hésitez à venir vérifier.

- Cette année, 16 jeunes ont atteint leur majorité. Ils étaient tous invités à recevoir leur carte d'électeur à la Mairie, en présence des élus, le 25 mai dernier.



Avec ce numéro 58, nous avançons tout doucement vers l'été. L'hiver n'en fini pas de dérouler les jours de pluie et de froidure.

Au mois d'avril, nous avons élaboré et voté le budget de la commune. Cette année encore, nous serons fidèles à notre programme : pas d'augmentation du taux d'imposition, dépenses maîtrisées et poursuite des objectifs pour développer notre commune (voir camembert page 3).

La classe de CM2, ainsi que le préau sont opérationnels pour le bonheur des enfants et des enseignants. Je remercie les élus et les employés qui se sont investis pour le déménagement pendant les vacances de Noël.

Les travaux routiers, dans le bourg, sont terminés. Nous souhaitons que les utilisateurs de la RD18 prennent conscience de leur vitesse et que nos concitoyens se sentent en sécurité. Les travaux de réaménagement de la mairie vont débiter. L'appel à concurrence en procédure adaptée concernant les 9 lots, est lancé. Nous nous excusons, par avance, des désagréments que cela va produire mais c'est pour votre confort et pour le personnel un meilleur outil de travail.

Dans le deuxième semestre, sera étudiée la faisabilité d'un centre de soins dans l'ancienne « maison Drouin ». Nous en reparlerons en fin d'année.

En attendant le soleil, nous vous souhaitons à toutes et tous de bonnes vacances.

Divers travaux sont prévus sur l'année 2013 mais tout d'abord les travaux de sécurisation du bourg sont terminés ! On constate déjà un très net ralentissement des voitures lors de la traversée.

Les travaux devraient se poursuivre à divers endroits de la commune : la Grave, le chemin rural de Perrot, le village de Ferrand, la voie communale N°4 au Bert, le chemin communal - moulin de Page, chemin rural N°4 à Roulet, Chemin rural au Guiet et enfin le parking situé devant l'entrée de l'école.

Le coût des travaux est estimé à 37 000 €.

L'édito du maire

Voirie

Dans cette rubrique nous allons vous présenter quelques éléments clés de notre commune ; Comme nous l'avons fait lors du précédent numéro grâce aux recherches de notre ancien Maire, Jean CHIRON.

Nous allons relater en quelques lignes des faits marquants situés entre la préhistoire et la fin du 18ème siècle.

Si la préhistoire commence avec l'apparition de l'homme, il y a plus de deux millions d'années et se termine à l'occupation de la Gaule par les Romains, ce n'est qu'à la fin du 18è siècle que Saint-Mariens, comme l'ensemble des communes du Blayais connu une période beaucoup plus tranquille , en conséquence a commencé à se développer. Auparavant, certains évènements ont marqués l'histoire du Blayais en général et de Saint-Mariens en particulier. Parmi les plus connus on peut citer :

Au 12è siècle : Fondation de l'Abbaye de la couronne au lieu dit « Esconne » sur la paroisse de Saint-Yzan (Esconne aujourd'hui fait parti de Saint-Mariens).

1220 Le roi d'Angleterre Henri III accorde aux Blayais le privilège de faire porter leur vin à Bordeaux.

13è siècle Construction de l'Église et du presbytère.

16 è siècle Fondation par les moines de l'Abbaye de la Couronne du prieuré d'Esconne. À ce sujet, Emile Gireau écrit dans Chronologie du Blayais : « Qu'un certain Pierre Eyraud propriétaire du Moulin d'Esconne doit au prieuré une rente de six quartiers de froment lequel déclare le prieure veut se rendre maître du prieuré ». Il n'y parviendra pas.

17 avril 1790 Décret de l'Assemblée Nationale divisant le territoire Français en quatre-vingt-trois départements. Le Blayais se trouve compris dans le district de Bourg, département du Bec d'Ambès.

1791 Suite à la révolution de 1789, le prieuré d'Esconne comme l'ensemble des prieurés du Blayais est déclaré bien public et vendu aux enchères. Il en est de même des biens des émigrés (nobles ayant désertés pendant la révolution). À Saint-Mariens, les biens du noble Bonnevin-Lasserre domicilié au « Pin » sont vendus pour un montant de 11000 livres.

1825 Donation à la commune d'un corps de bâtiment et de ses dépendances situé à la cure par les demoiselles Agathe Desmier et Julie de Prainsay domiciliées à Boutin aux conditions suivantes :

1 - Que l'Église de la commune soit rendue au culte.

2 - Que la maison ne pourra avoir d'autre destination que de servir de logement au curé.

3 - Les donatrices ayant déboursé la somme de 1608 francs pour devenir propriétaire, que cette somme leur soit remboursée par la commune.

Pour sa part, la dame de Perpignan, veuve de Bonnevin désirant participer à cette donation fait don à la commune d'une somme de 1608 francs.

1826 Renouvellement quinquennal du maire. Monsieur d'Arcet-Pesson est reconduit dans ses fonctions. Il sera le dernier maire de Saint-Mariens désigné par le préfet sur ordonnance royale.

1832 Pour la première fois, les membres du conseil sont élus par un collège d'électeurs. Un état nominatif dressé à cet effet comprenait 83 noms, 51 seulement ont participés à l'élection. Monsieur Bert ayant obtenu le plus grand nombre de voix (48) est élu maire.

1833 Instruction primaire. Conformément à la loi du 28 janvier, les communes sont tenues :

1 - De mettre à la disposition de l'instituteur primaire, un local propre appelé « maison de l'école », pour recevoir les élèves.

2 - D'inscrire au budget une somme de 100 francs pour indemnité de logement à l'instituteur (somme qui sera revue chaque année).

3 - De voter chaque année un taux de rétribution parental à l'instituteur pour l'année en cours. Le conseil vote les taux suivants :

a) Pour les enfants, qui commencent à lire : 1 franc par mois.

b) Pour les enfants, qui apprennent à lire et à écrire : 2 francs par mois ;

Ouragan du 25 juillet. La préfecture accorde une somme de 670 francs pour faire travailler la classe ouvrière indigente privée de travail suite à l'ouragan.

Route Royale de Paris à l'Espagne. Le conseil municipal vote pour le passage de cette route (N10) à Cavignac.

1873 Création des foires. Le conseil municipal est autorisé à créer quatre foires annuelles, les 3è mercredi des mois de mai, juin, juillet et août.

Parution d'un journal républicain. Création du journal « L'Avenir ». Premier journal paraissant dans l'arrondissement de Blaye.

1883 Construction de la mairie, des écoles, et des logements de fonction.

1888 Mise en exploitation des lignes de chemin de fer de Blaye à Saint-Ciers et de Blaye à Saint-André.

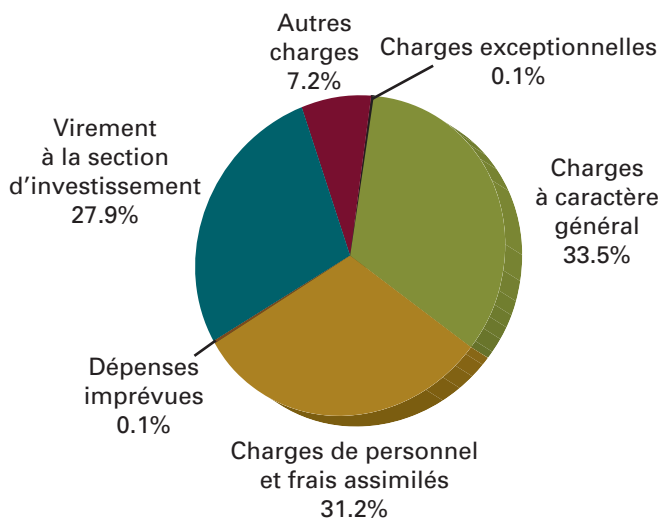


A suivre...

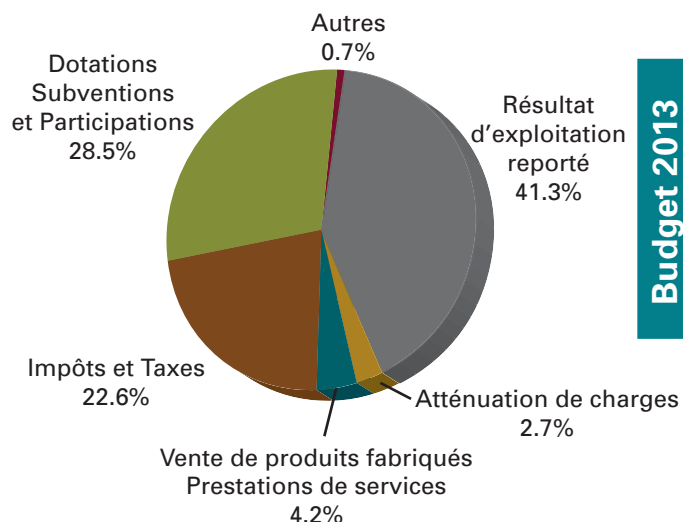
Fonctionnement

1 118 915 €

Dépenses



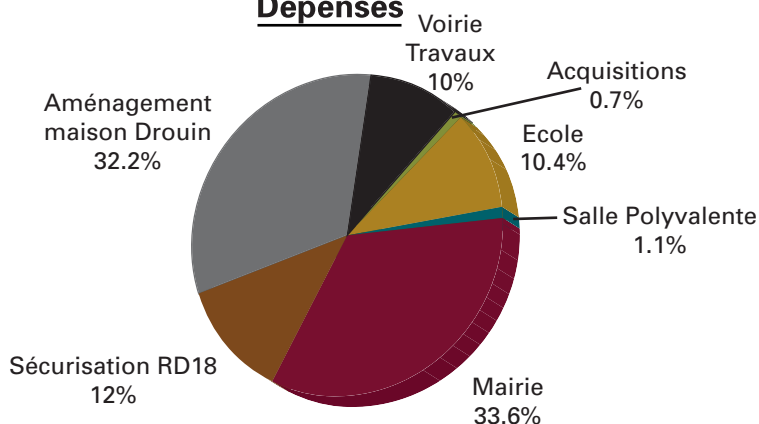
Recettes



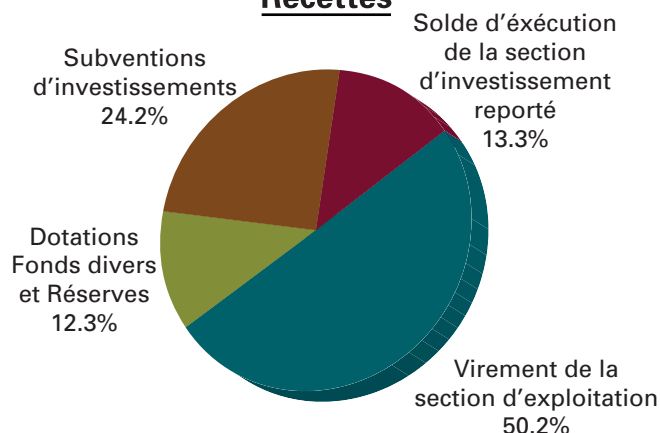
Investissement

622 108 €

Dépenses



Recettes



Création d'une nouvelle Association sur notre commune.

En effet, l'église de St Mariens, patrimoine de notre commune, se détériore et il est urgent de réagir.

Aussi quelques habitants de notre commune, avec le soutien du Conseil Municipal, ont eu le désir de se réunir pour réfléchir aux actions à entreprendre pour sauver l'église de Saint-Mariens. Ils ont créé l'ARESM.

« Association pour la Restauration de l'Eglise de Saint-Mariens »

Cette association a pour but d'organiser des activités et des manifestations culturelles, de collecter des fonds auprès des collectivités locales, de l'Etat, de L'Europe, des entreprises et des particuliers afin de financer la restauration de l'Eglise de Saint-Mariens.

En avril dernier, les membres fondateurs Jean-Paul Dubois, Le Père Fabien Kinta (curé de la paroisse), Fonegna Copie (présidente de l'association Spiruline Gospel), Gilles Perrin.

Alex Maugé, Jean-Marie Duhard, Pierre Dubois, Linette Dubois ont élu leur Conseil d'administration :

Jean-Paul DUBOIS : Président
 Isabelle LABRUNE-PELTON : Vice présidente
 Linette DUBOIS : Secrétaire
 Jean-Marie DUHARD : Secrétaire adjoint
 Pierre DUBOIS : Trésorier
 Alex MAUGE : Trésorier adjoint

Pour devenir membre de l'association un bulletin d'adhésion et de souscription se trouve dans le dépliant joint à notre petit journal. Il suffira de l'envoyer à :



ARESM
 9 bis Belout
 33620 Saint Mariens
 Tél. : 05 57 58 45 17
 Mail : aresm33@gmail.com

Le p'tit Journal

N°58 - Juillet 2013

Retraite

Le 1er mars 2013 Jean MARCHAIS, agent de la commune depuis 1994, a pris sa retraite. C'était un agent attentif qui savait mettre à disposition ses compétences et son savoir dès qu'un problème se présentait. Nous lui souhaitons une bonne et longue retraite à Saint-Mariens.



Nous souhaitons la bienvenue à Mr Didier DELARETTE qui a pris ses fonctions comme agent de la commune.

Divers

PAPIERS D'IDENTITE

Carte d'identité : A la Mairie

Vous avez besoin de 2 photos d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et de votre ancienne carte ou d'un extrait de naissance.

Passeport : A la Mairie de Saint-Savin sur rendez-vous tél : 05 57 58 95 95.

BOITES AUX LETTRES

A ce jour de nombreux administrés n'ont toujours pas une pas une boîte aux lettres clairement identifiable. Cela peut être pénalisant pour acheminer les services de secours, recevoir votre courrier etc... Veuillez vérifier que votre Nom et votre numéro y figurent.

Merci

FEUX

Suite à un arrêté préfectoral, il est interdit de brûler dans votre jardin sans autorisation du Maire. Les déchets verts doivent être amenés en déchèterie.

Les p'tit(e)s Mariennais(e)s sont né(e)s, souhaitons leur la bienvenue.

ARRIGNON Anastasya
CHARBONNIT Maëly
LAFONT Lila
RIBEIRO Timéo



Carnet Rose

A l'office de Tourisme de Saint-Savin ou en Mairie vous pouvez récupérer divers Guides concernant les animations du Canton, tout au long de l'année, les producteurs en circuits courts de nos produits locaux



Animations

Ils nous ont quittés

DEGAIL Solange ép. DUPUY
GUERIN Claudette ép. PENAUD
JAQUE Jacqueline veuve CHAINTRIER
PUYJALINET Daniel

Le conseil municipal présente de sincères condoléances aux familles

Décès

Directeur de la publication : Serge Trophime

Comité de rédaction : Isabelle Labrune-Peloton, Odile Duhard, Joana Castaño, Jean-Michel Faure, Guillaume Legris

Réalisation et impression : Boomerang Création
Illustrations et photos : Fotolia©, Conseil Municipal de Saint Mariens.

Ne pas jeter sur la voie publique.

Le vendredi 30 août :
Arts de la RUE en couleurs et en musique à Saint Mariens

Pour la quatrième fois consécutive, les arts de la rue font l'école buissonnière dans le canton à Saint Mariens le vendredi 30 août à 21h00, avec deux compagnies : l'Arbre à Vache et le Musi 'colle qui présenteront leurs spectacles dans la cour de l'école !!!

Cette année, une place toute particulière a été donnée à la musique avec la compagnie Mus'icolle qui présentera son spectacle : « Affaire de famille » :

Trois frères ...une batterie. Une énergie débordante et une envie irrésistible de jouer ensemble. Ce mélange fraternel forme un spectacle vivant et dynamique.

Une joie communicative transpire de ce jonglage percutant, haut en couleur et emmène le spectateur dans le monde tout particulier de ces trois frères. Du jamais vu ...

Entre prouesses techniques et moments de légèreté, le spectacle jongle à souhait pour offrir une prestation des plus originales ...

En première partie, l'Arbre à Vache dévoilera son nouveau spectacle « Mr et Madame POISEAU », une création drôle, rock et poétique née de la rencontre entre Louis GRISON comédien et Léa Blanche BERNARD.

C'est un spectacle de rue, universel, sans paroles, rythmé par des rires, des bruits, des silences et une bande son des années 60...

Grand moment des « Arts de la Rue » et de musique au programme ce vendredi soir à saint Mariens : Fous rires et émotion garantis avec une bonne dose de vitamines en cette fin d'été...

Spectacles gratuits à partir de 21h00 - Cour de l'école de Saint Mariens – En cas de mauvais temps, spectacles maintenus dans la salle des fêtes de Saint Mariens.

Informations à l'Office de tourisme au 05 57 58 47 79



Un programme innovant, un soleil agréable et un air de swing ont donné au Festival du Vin et de la Gastronomie une réussite à l'ensemble de cette manifestation. Des viticulteurs venus de différentes régions de France ainsi que des artisans dits de bouche ont présenté et fait goûter leurs produits. Un concours d'épamprage a été gagné par Raphaël GARIDO qui a reçu une coupe des mains de Monsieur le Maire Serge TROPHIME. Des promenades en calèche, ont ravis petits et grands.

Le président du comité organisateur remercie tous les bénévoles qui se sont investis pendant ces deux jours, et vous convie en Juin 2014 pour une nouvelle édition.



L'année prochaine, certaines communes vont mettre en place la nouvelle réforme des rythmes scolaires. Sur le canton, nous avons opté pour une mise en place en septembre 2014, afin de préparer au mieux tous les changements et adaptations nécessaires, tant au niveau des familles et des élèves qu'au niveau des collectivités et des enseignants. En mai dernier, un questionnaire a été distribué sur l'ensemble des écoles de la communauté des communes. Il avait pour objectif, d'évaluer la fréquentation des élèves à ces nouveaux Temps d'Activités périscolaires (TAP) ainsi que les jours ou les horaires les plus appropriés.

Les retours ont été très intéressants, ils montrent à la fois les questionnements des familles mais aussi les confusions que cela peut soulever.

Dans notre commune, environ 50% des élèves participeraient aux TAP, quelque soit le jour ou l'heure proposés et pratiquement pas d'élèves de l'école maternelle.

Par contre, de nombreuses questions sont revenues comme l'égalité entre les communes, le coût des activités et pour qui, le type d'encadrement, l'obligation ou non de ces activités ?

Nous ne disposons pas encore de toutes les réponses c'est pourquoi nous avons souhaité mettre à profit une partie de cette année et de l'année prochaine pour y travailler. Mais d'ores et déjà, nous pouvons dire qu'il n'y a aucune obligation de ces TAP pour les élèves mais qu'elles seront ouvertes à tous. Dans un souci d'équité, nous souhaitons travailler le plus possible en collaboration avec l'ensemble des autres communes de la CDC mais au regard des possibilités financières de chaque commune et des locaux ou infrastructures disponibles.

Les activités proposées seront variables. Nous pourrions faire appel à des bénévoles d'associations et/ou à des prestataires extérieurs et/ou des agents des écoles et/ou des enseignants volontaires.

D'autre part, il faut bien distinguer les temps TAP et les temps de garderie. La garderie aura lieu tous les matins d'école et les soirs après la journée (TAP + école) tout comme le ramassage scolaire.

En ce qui concerne le mercredi après-midi, il est à la charge des familles. Un accueil aux ALSH de la communauté de commune est possible. Un ramassage Bus sera organisé à partir des écoles. Il est évident que pour de nombreuses familles cela va impliquer des modifications dans leur organisation actuelle, surtout au niveau de la gestion du mercredi. Il est prévu d'organiser des temps de travail avec les enseignants entre septembre et décembre ainsi que des réunions d'informations auprès des familles. Des temps de concertations avec l'Inspecteur de circonscription sont également prévus.

Au niveau de notre commune, nous sommes soucieux du bien être des élèves.

Toute nouvelle construction de plus de 5 m (même en bois) doit faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux ou d'un permis de construire, en Mairie.

D'autre part, il existe des aides pour améliorer votre habitat (OPAH). Son but est d'aider des propriétaires de logements à financer des travaux sur des bâtiments de plus de 15 ans en matière de sécurité, de salubrité, d'équipement, d'économie d'énergie ou d'adaptation aux besoins des personnes.

Pour plus de renseignements, contactez Mr LANDES au 06 75 24 09 29 Pays de la Haute Gironde.



Dans notre commune nous sommes rattachés au SMICVAL du Libournais.

Vous pouvez les contacter au 05 57 84 74 00 ou www.smicval.fr

A partir du 15 juin le jour de ramassage des ordures ménagères se fera tous les jeudis (mettre ses poubelles dès le mercredi soir) et tous les 15 jours (semaines paires) pour les poubelles jaunes. Vous avez dû recevoir un nouveau calendrier des collectes dans vos boîtes aux lettres. Une borne de récupération, des vêtements, a été installée à l'arrière du cimetière à Saint-Mariens, rue Jean Bernard, à côté des bornes de verres. Merci de laisser le site propre.

DECHETERIE de Saint-Mariens 05 57 68 52 36

Horaires d'été : du 01/02 au 31/10 9h à 12h et de 14h à 18h du lundi au samedi.

Horaires d'hiver : du 01/11 au 31/01 de 9h à 12h et de 13h à 17h du lundi au samedi Sauf jours fériés.

N'oubliez pas votre carte à partir du 1er Juin lorsque vous vous présenterez ! L'identification en entrée de déchèterie est destinée à maîtriser le tonnage, en réservant l'accès aux habitants du SMICVAL. Ce dispositif devrait permettre l'amélioration de l'accueil en déchèterie tout en contribuant à la maîtrise de la fiscalité.